



**The CBC Pensioners
National Association**

Preserving our Future, Sharing our Past

**L'Association nationale
des retraités de la SRC**

Assurer notre avenir, partager notre passé

Contact

Printemps 2020

Message du président



Dans le numéro d'avril de *Contact*, nous invitons habituellement nos membres à assister à l'assemblée générale annuelle de l'ANR. Je suis certain que personne ne sera surpris d'apprendre que l'événement de cette année, qui devait avoir lieu en mai à Toronto, a été reporté au 15 octobre, à l'hôtel InterContinental.

L'événement de cette année est d'autant plus spécial qu'il marque le 20^e anniversaire de la constitution de notre organisme à but non lucratif en tant que seul défenseur actif des intérêts de tous les retraités de Radio-Canada/CBC.

Soyez assurés que nous surveillons de très près la crise de la pandémie de coronavirus et que nous vous préviendrons dès que possible par le truchement du site Internet de l'ANR si jamais l'événement était annulé. Il est de la plus haute importance pour les membres de notre conseil d'administration que l'endroit choisi pour l'AGA de cette année soit des plus sûrs pour tous.

Dans le présent bulletin, vous trouverez une mise à jour sur la situation actuelle du Régime de retraite de Radio-Canada ainsi qu'une mise à jour de Dan Oldfield sur les discussions en cours avec les représentants de Radio-Canada, de l'ANR et des syndicats concernant le Protocole d'entente de 2009 qui stipule les modalités de partage de tout surplus de la caisse de retraite.

Avez-vous eu l'occasion de consulter notre tout nouveau site Internet? Nous avons reçu de nombreux commentaires positifs depuis son lancement le 14 février. Veuillez visiter le site, à l'adresse www.retraitessrc.ca, et faites-nous savoir ce que vous en pensez. Nos félicitations et notre sincère reconnaissance aux responsables de ce projet, Dave Jeffrey, vice-président anglophone, et Suzie Bougie, webmestre et spécialiste des TI de l'ANR.

Nous traversons une période où une simple communication a plus de prix qu'en aucun autre temps alors que nous ressentons tous un sentiment d'isolement et d'incertitude – un courriel ou un appel téléphonique encourageant est plus important que jamais. Le personnel et les membres du conseil d'administration de l'ANR espèrent que chacun d'entre vous reste en lieu sûr et en santé. Nous avons tous hâte au moment où nous retrouverons une certaine normalité dans notre vie.

En terminant, je vous rappelle les nombreuses réalisations de notre personnel et de nos bénévoles dévoués et ma gratitude de pouvoir participer avec eux tous à « assurer notre avenir et partager notre passé ».

Prenez soin de vous-même et des autres!

Denis Collette



relatif au partage de l'excédent d'actif du Régime de retraite de la Société Radio-Canada et à la gestion des coûts du Régime d'assurance-maladie complémentaire de la Société Radio-Canada

MISE À JOUR – MARS 2020

L'ANR et les syndicats de Radio-Canada ont envoyé une lettre aux représentants de la Société rejetant formellement la position unilatérale de Radio-Canada et l'avisant que nous sommes prêts à défendre l'entente.

Depuis notre dernière réunion en décembre, il n'y a eu aucune autre discussion concernant le Protocole d'entente relatif au partage de l'excédent du Régime de retraite et aux avantages sociaux des employés. La direction de Radio-Canada maintient sa malencontreuse position selon laquelle l'entente expirera à la fin de mars.

En guise de contexte, le Protocole d'entente a été négocié il y a dix ans. Il établit les règles d'un partage équitable de tout excédent futur de l'actif du Régime de retraite. Il établit également un fonds destiné à compenser les hausses futures de coûts des avantages sociaux des employés. Dans le cadre de l'entente, l'ANR a renoncé à une poursuite en recours collectif et les syndicats ont renoncé à plus d'une vingtaine de griefs.

Il importe de noter que l'entente ne comporte aucune date d'expiration et, qu'en fait, elle stipule clairement que ses « modalités doivent être examinées tous les 10 ans à compter de 2019 ».

Les parties se sont rencontrées à plusieurs reprises depuis le mois de juin dernier. Nous avons accordé à Radio-Canada toute la latitude voulue pour proposer des modifications à l'entente, mais la Société a plutôt choisi d'adopter la position selon laquelle l'entente serait caduque à compter du 31 mars 2020. Elle a par ailleurs proposé de négocier une nouvelle entente qui expirerait dans cinq ans. La direction de Radio-Canada a été informée que l'ANR et les syndicats sont satisfaits de l'entente actuelle et qu'ils n'entendent pas en négocier une nouvelle. Nous envisageons toutes nos options juridiques pour protéger l'entente qui a été négociée de bonne foi et nous vous tiendrons au courant de tout développement futur.

Dan Oldfield

Président, comité sur la révision du Protocole d'entente

ÉTAT DE LA CAISSE DE RETRAITE DE RADIO-CANADA : PAS DE RAISON DE S'INQUIÉTER



Le Conseil des fiduciaires de la caisse de retraite de Radio-Canada a tenu sa réunion trimestrielle le 27 mars (par vidéoconférence, COVID-19 oblige!). Bien que cette réunion du printemps soit traditionnellement consacrée au bilan de l'année (i.e. les résultats au 31 décembre de l'année précédente), il va sans dire que les effets du coronavirus ont largement teinté les délibérations des fiduciaires.

Commençons par les résultats de 2019, qui aura été une année exceptionnelle, avant de parler de l'impact qu'a à ce jour la crise actuelle. Nos actifs sont passés de 7 à 8 milliards de dollars au 31 décembre 2019, une augmentation de plus de 18%. Cela veut dire que nous avons terminé l'année avec un surplus de 2,8 milliards de dollars et que sur la base de la continuité des opérations de la Société, notre financement était à 153%, alors que sur la base du principe de solvabilité (i.e. dans l'hypothèse peu vraisemblable que Radio-Canada ferme ses portes demain matin), nous avons atteint 102,3 %, et la moyenne pour les trois dernières années dépassait 100%. Pour la première fois en dix ans, chacun des trois indices dépassaient le 100% ! C'est dire que notre régime de retraite conserve des assises financières solides et que nous étions en excellente position pour faire face à la crise actuelle.

Car bien sûr, nous ressentons les effets que le coronavirus a sur les marchés boursiers et sur l'économie mondiale. En quelques semaines, les gains exceptionnels de l'an dernier ont été effacés : en date du 22 mars dernier, nos actifs sont revenus au niveau de 2018 (c.-à-d. que le milliard de dollars ajouté l'an dernier s'est envolé) et les estimations préliminaires indiquent que notre ratio de financement sur la base du principe de la continuité a diminué d'environ 15 %, restant bien au-delà de 100 % (donc pas de quoi paniquer!), et selon le principe de la solvabilité, le ratio a baissé de moins de 10 %.

La situation demeure cependant très fluide et le modeste regain des marchés boursiers de la dernière semaine a quelque peu amélioré la situation. Il reste à voir quel effet global pourrait avoir la crise du coronavirus si elle perdure, mais une chose est certaine : la stratégie d'investissement adoptée en 2008-2009, qui nous avait protégés des pires effets de la crise économique, continue de nous protéger contre la crise actuelle.

Notre régime de retraite a les reins solides et vous n'avez aucune raison de craindre pour votre chèque de pension.

Alain Pineau

Représentant des retraités

Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada

Le PAE est là pour nous : Profitons-en!



Les mots *coronavirus*, *Covid-19* et *pandémie* font maintenant partie de notre quotidien. On n'y échappe pas : les médias écrits et électroniques nous inondent constamment d'informations sur cette crise qui nous touche tous personnellement. La couverture de cette crise est tellement intense qu'on se croirait à une partie de baseball ou de football.

Mais détrompons-nous : ce n'est pas un jeu. L'espoir et l'optimisme de la nouvelle année se sont rapidement dissipés. Nos gouvernements et toute la population du pays ont été plongés dans une situation intenable : le pays est pour ainsi dire complètement paralysé.

Le premier ministre Justin Trudeau nous ordonne de rester à la maison et, avec un brin d'optimisme, il ajoute que nous allons nous en sortir. Entre temps, seul les services essentiels sont accessibles. Confinement et quarantaine sont à l'ordre du jour. Le nombre de personnes atteintes du Covid-19 continue de grimper à travers le pays, tout comme le nombre de décès.

Comment vivons-nous cette pandémie? Comment vivons-nous la quarantaine ou l'auto-confinement?

Comment gérons-nous notre stress, notre anxiété, notre dépression... Avons-nous des problèmes financiers... Sommes-nous dans l'impossibilité de visiter nos parents ou ami.e.s dans les foyers... Nos petits-enfants nous tombent sur les nerfs...

Sommes-nous débordés par ce déluge d'information que nous recevons sur cette pandémie tant des médias officiels que des médias sociaux?

Peu importe la situation dans laquelle nous nous trouvons, il se peut que nous ayons besoin d'en parler à quelqu'un. C'est vrai qu'on ne pense jamais avoir besoin d'aide, mais il y a des occasions où il faut se tourner vers une autre personne même si nous refusons de l'admettre.

Le PAE est là pour nous aider. Il est là pour moi et aussi pour mon partenaire. Il suffit d'un coup de fil pour indiquer de quoi nous désirons parler et le PAE nous dirigera vers une conseillère ou un conseiller qui saura répondre à nos questions ou à nos préoccupations.

Ce service est gratuit, confidentiel et accessible par téléphone 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Pour joindre le service de counseling en français, composez le 1-866-839-7897 ou le 1-866-838-2025 pour le service en anglais.

De plus, on peut visiter le site web du PAE au www.retraitessrc.ca ou www.cbcpensioners.ca pour consulter les nombreux dossiers qui nous sont offerts.

Donald Langis

Représentant des retraités au Conseil National du PAE